



Rapport annuel de gestion 2020-2021

Centre de services scolaire de Portneuf

Message de la direction générale



Marie-Claude Tardif
Directrice générale

2020-2021, année de tous les défis!

Le mot qui me vient aussitôt en tête lorsque je pense à notre année scolaire 2020-2021 c'est l'**HUMAIN!** Dans toute sa force, dans ses fragilités, dans sa quête de solutions, dans son empathie, dans sa détermination et sa foi en des jours meilleurs...

À l'origine de toutes nos réalisations, de nos réussites, mais également source de résilience face à toutes ces embûches dont notre route était semée, je ne peux qu'être impressionnée et tellement fière des gens qui composent notre belle grande organisation. Nul ne peut nier que ce fut un parcours extrême pour notre réseau de l'éducation. Le vent a soufflé très fort dans nos voiles, parfois trop fort, mais le navire a tenu bon, grâce à son équipage.

Je lève mon chapeau bien haut à nos chers élèves et à leurs parents pour leur résilience, leur capacité d'adaptation et leur collaboration formidable;

Je lève mon chapeau bien haut à tout le personnel du centre de services scolaire, de ses écoles et centres sur qui j'ai pu compter pour mener à bien notre mission malgré les grands tourments et les revirements;

Je lève mon chapeau tout aussi haut à nos nouveaux administrateurs qui ont dû s'approprier leurs mandats dans un contexte virtuel et qui l'ont fait avec un souci indéniable de prendre les meilleures décisions pour nos élèves;

Je me permets également un coup de chapeau aux partenaires de notre centre de services scolaire (municipalités, députés, organismes communautaires, CIUSSS-CN, etc.) qui ont été des gens de collaboration et d'entraide.

Tous ensemble pour nos élèves!

Vous trouverez dans les pages suivantes l'état de situation de cette année toute particulière. Les constats que nous faisons nous permettent de nous projeter vers de nouveaux objectifs ou encore de poursuivre avec ardeur ceux à atteindre. Nous continuerons notre engagement à faire de la réussite éducative notre grande priorité.

Parce que dans Portneuf, nous sommes « **De nature à réussir** »!

Avec tout mon respect,

Marie-Claude Tardif
Directrice générale



Jennifer Petitclerc Pagé
Présidente par intérim

Message de la présidente du conseil d'administration

À titre de présidente du conseil d'administration, c'est avec énormément de fierté et d'enthousiasme que je me joins à la directrice générale pour passer en revue l'année scolaire 2020-2021. Cette année qui aura été haute en défis et en réussites.

Mentionnons d'abord un changement majeur dans l'organisation soit, la mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire. C'est en octobre 2020, de façon virtuelle, que nous assermentions la première mouture d'administrateurs du Centre de services scolaire de Portneuf. Je tiens à souligner l'implication, le dévouement et le professionnalisme des quinze administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions, dans leurs parcours de formation et dans leurs démarches d'appropriation de ce nouveau rôle.

Par ailleurs, je suis ravie de l'incroyable capacité d'adaptation des élèves, jeunes et adultes, des parents et du personnel à composer avec les revirements de toutes sortes qu'a apportés la Covid-19 dans la poursuite des apprentissages. Nous avons su développer de nouvelles façons de faire qui se sont avérées gagnantes et qui s'intégreront dorénavant dans notre culture d'apprentissage.

En terminant, je remercie la direction générale pour tout le travail réalisé en contexte de pandémie et de changement de gouvernance. Les membres du conseil d'administration ont pu compter sur sa collaboration ainsi que celle de son équipe pour qu'ensemble nous partagions nos expertises, au service de l'organisation, en priorisant le bien-être de l'élève dans chacune de nos décisions.

Jennifer Petitclerc Pagé
Présidente

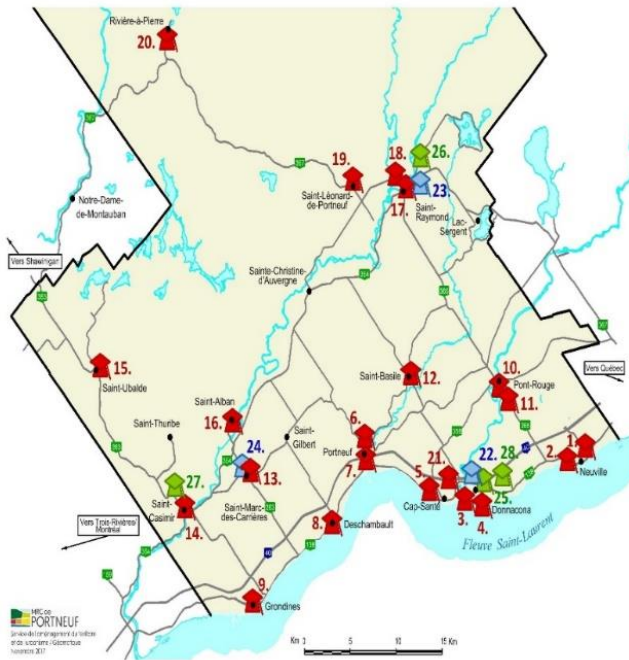
Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire de Portneuf	5
1.1. Le Centre de services scolaire de Portneuf en bref	5
1.2. Services éducatifs et culturels	6
1.3. Faits saillants	7
2. Gouvernance du centre de services scolaire	8
2.1. Conseil d'administration	8
2.2. Autres comités de gouvernance	9
2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	12
2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	12
3. Résultats	12
3.1. Plan d'engagement vers la réussite	12
3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	12
3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence	16
3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence	16
3.2.2. Interventions dans les écoles du centre de services scolaire	16
4. Utilisation des ressources	17
4.1. Répartition des revenus du centre de services scolaire	17
4.2. Ressources financières	19
4.3. Gestion et contrôle des effectifs	20
4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	20
4.5. Ressources matérielles et technologiques	21
4.5.1. Ressources matérielles	21
4.5.2. Ressources technologiques	21
5. Annexes du rapport annuel	22

1. Présentation du Centre de services scolaire de Portneuf

1.1. Le Centre de services scolaire de Portneuf en bref

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les deux pôles urbains que sont la communauté métropolitaine de Québec à l'est et la ville de Trois-Rivières à l'ouest, notre territoire se juxtapose parfaitement à celui de la MRC de Portneuf et couvre une superficie de 4 095 km². En tout, 53 008 résidents habitent les 18 municipalités couvertes par le Centre de services scolaire de Portneuf.



Écoles primaires

- Neuveville : École des Bourdons-et-Courval
École des Bourdons (1)
École Courval (2)
- Donnacona : École de la Saumonière
Pavillon Jacques-Cartier (3)
Pavillon du Saint-Laurent (4)
- Cap-Santé : École du Bon-Pasteur (5)
- Portneuf : École des Sentiers-et-de-la-Riveraine
École des Sentiers (6)
École de la Riveraine (7)
- Deschambault-Grondines :
École du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines
École du Phare (8)
École Saint-Charles-de-Grondines (9)
- Pont-Rouge : École du Perce-Neige
Pavillon du Perce-Neige (10)
Pavillon Saint-Charles (11)
- Saint-Basile : École des Trois-Sources (12)
- Saint-Marc-des-Carières et Saint-Alban :
École Sainte-Marie-et-du-Goéland
École Sainte-Marie (13)
École du Goéland (16)
- Saint-Casimir : École du Bateau-Blanc (14)
- Saint-Ubalde : École de la Morelle (15)
- Saint-Raymond : École de la Grande-Vallée
École Marguerite-D'Youville (17)
École Saint-Joseph (18)
- Saint-Léonard-de-Portneuf :
École Marie-du-Saint-Sacrement (19)
- Rivière-à-Pierre : École Saint-Cœur-de-Marie (20)
- Cap-Santé : Portneuf Elementary School (21)
(Commission scolaire Central Quebec)

Écoles secondaires

- Donnacona : École secondaire de Donnacona (22)
- Saint-Raymond : École secondaire Louis-Jobin (23)
- Saint-Marc-des-Carières : École secondaire de Saint-Marc (24)

Éducation aux adultes

Centre de formation de Portneuf

- Donnacona : Formation professionnelle et formation générale aux adultes (25)
- Saint-Raymond : Formation professionnelle et formation générale aux adultes (26)
- Saint-Casimir : Formation générale aux adultes (27)
- Établissement de Donnacona: Formation générale aux adultes (28)

1.2. Services éducatifs et culturels

Le Centre de services scolaire de Portneuf met à la disposition des citoyens un réseau de dix-huit (18) établissements: treize (13) écoles primaires, trois (3) écoles secondaires et un (1) centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes (offrant trois (3) points de service : Donnacona, Saint-Raymond et Saint-Casimir). Le centre administratif est situé à Donnacona.

Préscolaire :
• 12 groupes Passe-Partout
• 9 classes de maternelle 4 ans à temps plein
• 4 classes de maternelle 4 ans-5 ans à temps plein
• 35 classes de maternelle 5 ans

Secteur primaire :
• 161 classes dont 55 sont à plus d'une année d'études (degré double ou triple)
Les élèves identifiés EHDA non intégrés en classe ordinaire fréquentent l'un des services régionaux suivants :
• Classe langagière
• Classe de limitations cognitives
• Classe de problématiques psycho comportementales
• Classe TSA préscolaire/CAPS
• Classe de déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde

Secteur secondaire (secteur jeunes) :
• 79 groupes en formation générale
Les élèves identifiés EHDA non intégrés en classe ordinaire fréquentent l'un des groupes des services régionaux suivants :
• Intersection et Horizon (cheminement particulier continu)
• Formation préparatoire au travail
• Formation des métiers semi-spécialisés
• Programme éducatif CAPS (Compétences axées sur la participation sociale)
• Programme DÉFIS (Démarche éducative favorisant l'intégration sociale)
• Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde

Secteur adultes :
• 665 inscriptions pour 115 élèves (ETP) en formation générale des adultes
• 169 inscriptions pour 127 élèves (ETP) en formation professionnelle dans les programmes suivants: Technique d'usinage, soudage montage, double DEP – mécanique industrielle et électromécanique, secrétariat, comptabilité, mécanique automobile, santé (assistance et soins infirmiers), assistance à la personne en établissement de santé et à domicile, soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée et lancement d'une entreprise.
• Plus de 220 inscriptions pour 42 élèves (ETP) au service aux entreprises : activités de formation sur mesure et services-conseil aux entreprises, AEP en soins animaliers, en service de garde et en assistance à la personne en résidence privée pour aînés.
• 833 inscriptions à l'école de conduite



L'accessibilité à la culture

Le Centre de services scolaire de Portneuf reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative. Ainsi, elle soutient le rehaussement du niveau culturel dans les apprentissages des élèves tel que préconisé dans le *Programme de formation de l'école québécoise*. Chaque année, des dizaines de projets sont organisées pour développer leur plein potentiel.

Fonds culturel et scientifique du centre de services scolaire	Programme <i>La culture à l'école</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ 25 projets▪ 19 artistes, écrivains et organismes de la région portneuvoise▪ 2831 élèves	<ul style="list-style-type: none">▪ 16 projets▪ 14 artistes, écrivains et organismes culturels et scientifiques▪ 2600 élèves

1.3. Faits saillants

COVID :

- Gestion quotidienne et intense de la pandémie en lien avec les mesures sanitaires
 - Gestion de l'enseignement à distance
 - Implantation du tutorat pour les élèves
 - Activités hommage aux finissants
-
- Déploiement du programme de préposés aux bénéficiaires en accéléré pour soutenir le réseau de la santé en contexte de pandémie :
 - 4 cohortes ouvertes représentant un total de 96 personnes entrées dans le réseau de la santé dans la région de Portneuf entre le 15 juin 2020 et le 13 décembre 2021.
-
- Gestion en période de pénurie de personnel
 - Tests de plomb effectués dans les établissements
 - Implantation de la gouvernance – Conseil d'administration (CA)
 - Implantation du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)
 - Augmentation des projets d'investissement pour la réfection des bâtiments réalisation (19 projets d'amélioration de nos immeubles)

2. Gouvernance du centre de services scolaire



2.1. Conseil d'administration



Jacques Guillemette
Président (octobre 2020 à avril 2021)



Jennifer Petitclerc Pagé
Vice-présidente (octobre 2020 à avril 2021)
Présidente par intérim (mai – juin 2021)



Isabelle Paquet, membre parent district 1
Vice-présidente par intérim (mai-juin 2021)



Marie-Ève Germain, membre parent district 2



Mélanie Deslauriers, membre parent district 3



Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1



Arnold Lynds, membre de la communauté, profil 2



Patricia Bédard, membre de la communauté, profil 3



Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4



Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5



Céline Morasse, directrice d'établissement
Portneuf



Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de



Stéphanie Dixon, enseignante



Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante



Marie-Josée Lépine, personnel de soutien

Calendrier des séances tenues

- 21 octobre 2020
- 9 novembre 2020 (séance extraordinaire)
- 2 décembre 2020
- 20 janvier 2021 (séance extraordinaire)
- 24 mars 2021
- 28 avril 2021 (séance extraordinaire)
- 19 mai 2021
- 16 juin 2021

Réalisations du conseil d'administration

- Règlement de délégation de pouvoirs
- Règlement relatif aux règles de fonctionnement du CA
- Code de déontologie des administrateurs
- Politique 341 relative aux critères d'inscription des élèves
- Mandat d'analyse relatif à l'ajout d'espace à Pont-Rouge
- Besoins d'ajout d'espace – École primaire du Bon-Pasteur et école secondaire Louis-Jobin
- Agrandissement du jardin communautaire à Donnacona
- Remplacement à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration
- Remplacement d'un membre administrateur-parent
- Renouvellement de l'entente de service avec le protecteur de l'élève
- Politique relative au transport scolaire
- Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières des parents
- Entente locale 5-1.14 du personnel enseignant

2.2. Autres comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Élisabeth Pagé (présidente) Patricia Bédard Jacques Guillemette Vincent Lévesque-Dostie Jacques Moffette
Comité de vérification	Céline Morasse (présidente) Marilyn Bernard Stéphanie Dixon Marie-Josée Lépine Isabelle Paquet
Comité des ressources humaines	Marie-Philippe Trépanier-Doré (présidente) Arnold Lynds Jennifer Petitclerc-Pagé Marie-Ève Germain Mélanie Deslauriers

- Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de parents	Josianne Trottier Jennifer Petitclerc-Pagé Amélie Marcoux Marie-Ève Germain Andréanne Proulx Mathieu Bisson Christine St-Laurent Nicolas Berthiaume Sébastien Frenette Katy Grandbois Christina Beaumont Jérémy Anka-Thibaudeau Jacques Guillemette Isabelle Paquet Mélanie Deslauriers Cathy Boily
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA)	Jennifer Petitclerc-Pagé Josianne Trottier Lucie Villeneuve Amélie Perreault Heidy Faucher Suzanne Delisle Mélanie Gilbert Danielle-Christine Houde Geneviève Beaudoin Chantal Sanders Stéphane Morissette Isabelle Paquet Claudette Julien
Comité paritaire EHDAA 8-9.00	Guy Sénéchal (automne 2020) Marie-Claude Drolet (Hiver 2021) Denis Chantal Dominique Rouleau Claudette Julien
Comité consultatif du transport scolaire	Jean-François Lussier Céline Morasse Guillaume Lavallée-Guay Isabelle Paquet Arnold Lynds
Comité plan d'action violence	Claudette Julien Karine Toupin Marie-Pierre Plamondon Jacinthe Bédard Stéphane Lamothe
Comité culturel et scientifique	Marie-Claude Gignac Steeve Brière Valérie Thomassin

Comité technopédagogique	Jacques Moffette Sébastien Gilbert Jean-Philippe Rochon Annie Lachance Joël Garneau Émilie Racine Frédéric Pagé Sylvain Paquet Michel Proulx
Comité de gouvernance en sécurité informatique	Marie-Claude Tardif Frédéric Pagé Jacques Moffette Jean-François Lussier Karine Toupin (Monique Delisle en remplacement) Éric Bard Sylvain Paquet Louis-Simon Binette Michel Proulx
Comité CNESST	Jessy Bergeron Frédéric Lajoie Marie-Claude Gignac Martin Blanchard Stéphane Lamothe Karine Toupin Stéphanie Doyon Isabelle Minville Paul Patry Didier Teasdale
Comité de répartition des ressources	Marie-Claude Tardif Éric Bard Jean-François Lussier Claudette Julien Andrée-Anne Savard Mélanie Cayer Donald Alain Céline Morasse Stéphane Lamothe
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	Marie-Claude Tardif Jacques Moffette Claudette Julien Annie Lachance Joël Garneau Danielle Vallée Stéphane Lamothe Marie-Josée Tessier Isabelle Minville Geneviève Vermette Stéphanie Tremblay Michaël Boudreault Pierre-Luc Bélanger Cynthia Potvin Kathy Poirier

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les activités du conseil d'administration sont régies par la loi et leurs membres doivent respecter un code d'éthique et de déontologie. Le document peut être consulté sur le site Internet du Centre de services scolaire de Portneuf au www.cssportneuf.gouv.qc.ca (Écoles et Centres/Centre de services/Politiques et règlements).

2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2020-2021, aucune divulgation ou communication liée à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

- Reddition de comptes de la loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2020-2021	Nombre de divulgation ou de communications de renseignements
<i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DE NOS ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES

Objectifs	Indicateur	Cible 2023	Résultats ¹ 2017-2018	Résultats ² 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021
Porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85% la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	83,7%	79,70%	79,0%	78,90%	77,90%
	Taux de diplomation après 7 ans	79,4%	73,40%	73,10%	75,50%	70,9%
	Taux de qualification après 7 ans	4,3%	6,30%	5,90%	3,40%	7,00%

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves suivants :						
-les garçons et des filles	Écart dans le taux de diplomation et de qualification	7,8%	11,80%	5,20%	12,30%	6,70%
-les jeunes EHDA et les jeunes ordinaires	Écart dans le taux de diplomation et de qualification	33,3%	31,00%	33,70%	35,30%	35,90%
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langage d'enseignement, de la 4e année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture	89%	85,90%	89,45%	ND*	ND*
Ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	12%	15,50%	11,00%	9,20%	10,10%

* En raison du contexte de pandémie de la COVID-19, l'épreuve ministérielle d'écriture a été annulée. Le résultat pour cet objectif n'est donc pas disponible pour l'année scolaire 2019-2020 et l'année scolaire 2020-2021.

L'analyse de la diplomation et de la qualification par cohorte démontre que le taux de diplomation et de qualification a été stable à 79 % pendant trois ans pour ensuite perdre un point de pourcentage. Plus spécifiquement, on note que le taux d'obtention d'un premier diplôme (DES et DEP) après sept ans est passé de 75,5 % à 70,90 %, proportion inférieure de 2,6 % à celle du réseau public. Le taux de qualification a toutefois connu une hausse. La proportion des élèves qualifiés est passée de 3,4 % à 7,0 %. Cette proportion est supérieure à celle du réseau public qui se situe à 5,1 %. Le défi demeure quant à la diplomation et la qualification de certains élèves, notamment les garçons et les élèves HDA. Quant à l'âge des élèves à leur entrée au secondaire, on note que pour l'année 2020-2021, 10,2 % des jeunes qui ont fait leur entrée étaient âgés de 13 ans ou plus, ce qui s'apparente à la cible provinciale de 10 % prévue en 2030.

En fonction de ces constats, nous déployons d'importants efforts afin d'accroître la capacité de nos établissements à favoriser la réussite éducative et la persévérance scolaire de tous nos élèves, à réduire les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves ainsi que le retard à l'entrée au secondaire. Un soin particulier est apporté à la qualité des transitions d'un ordre d'enseignement à l'autre ainsi qu'au développement des compétences en français et en mathématiques.

Les résultats de la recherche en éducation nous guident dans le choix des meilleures actions à promouvoir et à mettre en œuvre. Nous misons sur des actions précoces, dès que les besoins sont identifiés, et ce, tout au long du parcours de l'élève. À ce chapitre, le programme d'intervention à trois paliers d'intensité où la fréquence et le niveau de soutien augmentent d'un palier à l'autre permet de coordonner les services et les programmes, d'évaluer et d'ajuster les services, de faciliter la collaboration entre les intervenants ainsi que d'intervenir rapidement et efficacement auprès des élèves.

Nous priorisons également la contribution des parents, des éducateurs ainsi que de tous autres intervenants qui jouent un rôle significatif auprès des jeunes. Un maillage avec les organismes communautaires et nos partenaires de la Santé et des Services sociaux assurent des services complémentaires et en continuité de la petite enfance à la fin du secondaire.

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE D’ÊTRE PHYSIQUEMENT ACTIFS À L’ÉCOLE PENDANT AU MOINS 60 MINUTES PAR JOUR

Objectifs	Indicateur	Cible 2023	Résultats ³ 2017-2018	Résultats ⁴ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021
Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	Pourcentage des écoles primaires offrant au moins 60 minutes d’activité physique par jour	100%	100%	100%	100%	100%

L’ensemble des écoles primaires poursuivent la mise en place d’occasions variées pour les élèves d’être physiquement actifs à l’école pendant au moins 60 minutes par jour, conformément aux conditions relatives à l’utilisation de l’allocation de la mesure « À l’école, on bouge! ».

CONTRIBUER À REHAUSSER ET À MAINTENIR LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE DE LA POPULATION ADULTE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Objectifs	Indicateur	Cible 2023	Résultats ⁵ 2017-2018	Résultats ⁶ 2018-2019	Résultats ⁶ 2019-2020	Résultats ⁶ 2020-2021
Augmenter le nombre total d’adultes rejoints par des activités destinées au développement des compétences en littératie	Nombre cumulatif d’adultes rejoints annuellement	45	20	21	35	57

Afin de rejoindre des adultes ayant un faible niveau de littératie et souhaitant s’engager dans une formation adaptée à leurs besoins, le Centre de formation de Portneuf a déployé au fil des années différents projets en collaboration avec des organismes communautaires sur l’ensemble du territoire portneuvois. Ainsi, un total de 57 adultes se sont engagés dans des activités de formation en littératie, en numératie ou en résolution de problèmes dans un environnement technologique.

³ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁵ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁶ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

ASSURER LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

Objectifs	Indicateur	Cible 2023	Résultats ⁵ 2017-2018	Résultats ⁶ 2018-2019	Résultats ⁶ 2019-2020	Résultats ⁶ 2020-2021
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	Pourcentage des bâtiments dans un état satisfaisant	85 %	-----	54,10%	41,66%	29,17%

À la dernière lecture des données, 17 bâtiments du CSSP se trouvent dans un état insatisfaisant (D ou E), représentant 71 % de son parc immobilier. Globalement, le parc immobilier du CSSP comprend 24 bâtiments. Le nombre de bâtiments en bon état est à la baisse puisque la nouvelle façon d'évaluer l'indice de vétusté physique des bâtiments prend davantage de composantes de bâtiments en compte.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 8 421 857 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 296 655 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de 19 projets d'amélioration de nos immeubles.

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Primaire	Moins de 10 événements déclarés (1)	Moins de 10 événements déclarés (2)	0 %
Secondaire	Moins de 10 événements déclarés (1)	Moins de 10 événements déclarés (2)	0 %

3.2.2. Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Nature des interventions

Toutes les plaintes ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'école. Les interventions suivantes ont été mises en place selon la nature des événements :

- Rencontre des parents de l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation, de la victime et des témoins;
- Protection pour les victimes et les témoins (selon le cas);
- Mesures réparatrices pour les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence;
- Référence au personnel professionnel de l'école (psychologue, psychoéducateur, travailleur social) ou d'un partenaire;
- Suspension à l'interne ou à l'externe avec protocole de retour en classe;
- Transfert d'école pour quelques cas exceptionnels.

Des mesures préventives ont été mises en place dans les écoles par le biais des activités suivantes :

- Activités structurées et animées dans la cour d'école;
- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à des élèves ciblés par les intervenants;
- Dépliant d'information destiné aux parents;
- Formation sur la surveillance stratégique dans la cour d'école.

Remarques particulières :

- Il n'y a eu aucune expulsion d'élèves du centre de services scolaire.
- Aucune plainte n'a fait l'objet d'une demande auprès du protecteur de l'élève.
- De façon générale, les parents et les élèves ont déclaré être satisfaits des interventions mises en place par la direction de l'école.

4. Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Besoins du centre de services scolaire et de ses comités :

- Tenir compte des orientations et de la réalisation du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et des projets éducatifs des établissements;
- Supporter les établissements dans la recherche de solutions;
- Supporter les projets éducatifs des établissements, les plans d'engagement vers la réussite, et les orientations et objectifs du centre de formation professionnelle et de l'éducation des adultes;
- Remplir ses obligations de fonctions et de pouvoirs.

Besoins des établissements et des conseils d'établissement :

- Faciliter la gestion administrative;
- Permettre à chaque établissement des choix autonomes en partenariat avec son milieu;
- Centraliser certaines activités pour assurer plus d'économie, d'efficacité et d'efficacités;
- Rapprocher la décision de l'action;
- Tenir compte des besoins des établissements;
- Remplir ses obligations de fonctions et de pouvoirs.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

- Assurer l'équilibre budgétaire de l'ensemble des établissements du centre de services scolaire;
- Établir des critères de répartition pour l'attribution des ressources aux établissements qui assurent l'équité en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et des inégalités sociales et économiques, du plan d'engagement vers la réussite conclu entre le centre de services scolaire et le ministre et entre le centre de services scolaire et ses établissements;
- S'assurer du respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant à l'organisme et à ses établissements en conformité avec les orientations du conseil d'administration. Les établissements et les services assument les coûts pouvant être engendrés par le non-respect de ce principe directeur;
- Établir que les allocations sont versées sur la base d'une prévision de la clientèle au 1^{er} mai et ajustées à la clientèle réelle au 30 septembre;
- Centraliser la gestion des activités à risque qui ne sont pas sous le contrôle des établissements et qui peuvent, de par leur nature, mettre en péril l'équilibre budgétaire de ces derniers. Exemples d'activités à risque : absentéisme long terme, accidents de travail, gestion des élèves handicapés;
- Assurer le niveau des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au fonctionnement des services, du conseil d'administration, des différents comités du centre de services scolaire et des conseils d'établissements;
- S'assurer que le budget dont la responsabilité de gestion relève des établissements constitue une enveloppe à l'intérieur de laquelle il y a transférabilité complète sous réserve de règles à effets contraires et tout en faisant preuve d'intégrité et de prudence en respect des lois et des règlements;
- Établir que l'établissement est soumis à l'obligation de l'équilibre budgétaire;
- Favoriser un processus budgétaire simple dans sa conception et sa réalisation.
- S'assurer que les soldes non dépensés des services administratifs et des établissements, à la fin d'une année financière, ne sont pas transférés à l'année subséquente. En fin d'année financière, ce résidu est ajouté au surplus cumulé du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut,

pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration l'autorise. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée.

- S'assurer, que dans la répartition des ressources, le centre de services scolaire prévoit les montants alloués au fonctionnement des différents comités, dont le Comité de parents, le Comité EHDAA, les conseils d'établissement ainsi que ceux expressément nommés dans la loi et pouvant être sujets à des budgets de fonctionnement.
- S'assurer que certaines activités doivent s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. Il s'agit notamment de la surveillance du midi, des services de garde et autres activités, s'il y a lieu.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition sont déterminés annuellement par le comité de répartition des ressources et les instances concernées.

Les autres allocations (supplémentaires, spécifiques et ajustement à l'allocation de base) allouées par le MÉQ sont réparties aux établissements en tenant compte des critères d'allocation du MÉQ et des besoins de l'organisation dans un objectif d'optimisation des ressources, après consultation au Comité de répartition des ressources, du Comité consultatif de gestion et du Comité de parents.

Les objectifs et principes de la répartition annuelle des revenus ainsi que l'ensemble des critères servant à déterminer les montants alloués sont inscrits au cadre budgétaire 2020-2021.

Le document peut être consulté à : [Cadre budgétaire 2020-2021](#)

4.2. Ressources financières

Rapport financier 2020-2021

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2021			ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021		
ACTIFS FINANCIERS			REVENUS		
ENCAISSE	6 822 690	\$	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MÉQ	74 455 455	\$
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR	7 937 463		SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	603 746	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR	70 902 200		AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	982 393	
TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR	180 786		TAXE SCOLAIRE	5 779 073	
DÉBITEURS	1 175 632		AUTRES REVENUS	7 424 969	
STOCKS DESTINÉS À LA REVENTE	427 458		AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION		
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS	128 165		D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	3 308 935	
			GAIN SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS		
			CORPORELLES	86 837	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	87 574 394		TOTAL DES REVENUS	92 641 408	
PASSIFS			CHARGES		
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER	17 601 518	\$	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	40 819 210	\$
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	63 403 623		SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	20 403 723	
REVENUS PERÇUS D'AVANCE	230 257		SERVICES D'APPOINT	13 382 598	
PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	4 149 587		ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	4 153 439	
DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET			ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET		
D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	64 116 682		IMMEUBLES	9 537 072	
AUTRES PASSIFS	692 787		ACTIVITÉS CONNEXES	8 388 811	
TOTAL DES PASSIFS	150 194 454		CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION		
			POUR AVANTAGES SOCIAUX	213 525	
DETTE NETTE	(62 620 060)		TOTAL DES CHARGES	96 898 378	
ACTIFS NON FINANCIERS			DÉFICIT DE L'EXERCICE		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 813 305			(4 256 970)	
STOCKS DE FOURNITURES	80 753		EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2020	9 103 445	
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	457 210		REDRESSEMENT AVEC RETRAITEMENT DES		
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	67 351 268		EXERCICES ANTÉRIEURS	(115 267)	
EXCÉDENT ACCUMULÉ	4 731 208	\$	EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2021 *	4 731 208	\$
*(Déficit) accumulé disponible au 30 juin 2021:					
Excédent accumulé au 30 juin 2021	4 731 208				
Moins: valeur comptable des terrains	(1 897 485)				
Moins: fonds réservés pour les établissements	(2 971 796)				
Moins: montant réservé pour le budget 2021-2022	(658 247)				
(Déficit) non affecté au 30 juin 2021	(796 320)	\$			

Des extraits du rapport financier peuvent être consultés en cliquant sur le lien suivant :

[Extraits du rapport financier 2020-2021](#)

4.3. Gestion et contrôle des effectifs

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	88 509,19	0,00	88 509,19	56
2. Personnel professionnel	81 085,27	56,08	81 141,34	65
3. Personnel enseignant	709 848,71	467,81	710 316,52	875
4. Personnel de bureau, Technicien et assimilé	502 669,96	788,29	503 458,25	669
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	68 584,69	112,50	68 697,19	124
Total en heures	1 450 697,82	1 424,67 1	1 452 122,49	1 789

- Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Cible établie par le ministère de l'Éducation (A) <i>Source</i> : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) via Collecteinfo	1 416 612,16
Total des heures rémunérées effectuées (B) <i>Source</i> : Information transmise par le MÉQ via Collecteinfo	1 452 122,49
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu <i>Calcul</i> : (C) = (B) – (A)	35 510,33
Respect du niveau de l'effectif	Non

Les dispositifs suivants ayant été mis en œuvre lors de la pandémie expliquent le dépassement de la cible établie. Ces dispositifs ont pris fin le 30 juin 2021: mesures sanitaires rehaussées dans les établissements scolaires; surveillance et contrôle des accès aux écoles; école virtuelle, groupes bulle en service de garde, services de garde d'urgence. Le remplacement du personnel en attente d'un résultat d'un test de dépistage de la COVID-19, le remplacement du personnel en isolement sur ordre des autorités de santé et autres cas de figure de ce type se feront plus rares en raison de la vaccination, ce qui devrait limiter le nombre d'heures travaillées.

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	37	7 046 359,47 \$
Total	37	7 046 359,47 \$

4.5. Ressources matérielles et technologiques

4.5.1. Ressources matérielles

- Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2019-2020 (Année précédente)	2020-2021 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagés	Sommes non investies, ni engagées
269 599 \$	4 434 822 \$	7 085 250 \$	2 332 000 \$

4.5.2. Ressources technologiques

Au cours de l'année 2020-2021, la priorité du Service des technologies de l'information fut de s'assurer de soutenir les établissements dans la poursuite de leur mission éducative malgré le contexte pandémique.

À cet effet, des investissements ont été réalisés au niveau des infrastructures technologiques afin de rehausser la couverture du réseau sans-fil des établissements. Également, notre équipe, en collaboration avec l'équipe des services éducatifs, a soutenu les écoles afin que l'enseignement à la maison, à l'aide d'outils technologiques, se poursuivre selon les exigences du contexte.

Cette année, hors du commun, aura été marquée par un investissement de plus de 800 000 \$ de la part du ministère de l'Éducation qui s'est résulté par l'achat d'équipements technologiques afin de soutenir nos élèves dans leurs apprentissages.

5. Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

Au cours de l'année 2020-2021, le protecteur de l'élève a traité une plainte (1) ayant nécessité une analyse complète selon la politique du traitement des plaintes, en plus de répondre à douze (12) demandes pour lesquelles des services-conseils référence et accompagnement ont été offerts aux parents d'élèves et aux élèves en formation professionnelle et aux adultes.

La plainte nécessitant une analyse complète concernait une situation de soupçon de plagiat.

Dans ce cas, la plainte a été traitée en conformité avec la politique en vigueur et s'est terminée avec la production d'un avis aux dirigeants du Centre de services scolaire de Portneuf.

Nombre de dossiers porté à l'attention du protecteur de l'élève : 13 dossiers

Situations les plus fréquemment rencontrées

- Communication difficile entre le parent et le personnel (3)
- Classement d'élèves (2)
- Mesures d'encadrement d'élèves et sécurité (2)
- Demande de clarification au sujet du plagiat d'élèves (1)
- Services EHDAA (1)
- Intimidation (1)
- Mesures socio-sanitaires (demande d'assouplissement) (1)
- Demande d'intervention de la part d'un partenaire (1)
- Entente de scolarisation (Anglais intensif) (1)

Type d'interventions réalisées

- Analyse et production d'un rapport
- Transmission d'informations
- Soutien - Conseil- Référence-Accompagnement
- Conciliation parent-école
- Conciliation parent-service